



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

navigation de plaisance

Question écrite n° 8183

Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'éventuelle cessation des activités du sémaphore de la Pointe du Grouin. Cette fermeture aurait pour effet direct de ne plus assurer une sécurité de qualité pour les usagers plaisanciers qui naviguent dans la baie puisque le sémaphore exerce en particulier une surveillance radar et guide les opérations de la SNSM en cas d'alerte. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour le sémaphore de la Pointe du Grouin.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la professionnalisation des armées, la marine nationale a engagé une étude sur la réorganisation du dispositif sémaphorique national afin d'en améliorer le rapport coût-efficacité. Cette étude, qui concerne notamment le sémaphore de la pointe du Grouin, conduira à une redéfinition des plans d'armement en personnel des sémaphores, en tenant compte des progrès liés à l'automatisation des veilles radiophoniques et radar. Cette réflexion, qui n'est pas encore achevée, doit permettre d'ajuster le nombre et les lieux d'implantation des sémaphores afin que ceux-ci continuent d'assurer au mieux les missions civiles et militaires qui leur sont confiées. Les conclusions de cette étude devraient être présentées par le ministre de la défense au cours du premier semestre 1998, au titre des mesures d'adaptation de la défense pour la période 2000-2002.

Données clés

Auteur : [M. René Couanau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8183

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4715

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 677